NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/786
17 décembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 174 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE L'EQUIPE DE LIAISON MILITAIRE DES NATIONS UNIES AU CAMBODGE

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le financement de l'Equipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge (A/C.5/48/40, par. 199 à 124).

2. Ainsi qu'il est dit au paragraphe 121 du rapport du Secrétaire général, le Conseil de sécurité a, par sa résolution 880 (1993) du 4 novembre 1993, décidé de mettre en place, pour une période de six mois non renouvelable, une équipe de 20 officiers de liaison militaire. Le Secrétaire général estime que le montant brut des crédits nécessaires à cette opération depuis son lancement jusqu'au 30 avril 1994 s'élève à 890 000 dollars (montant net : 852 000 dollars); au paragraphe 125 q), il demande que le crédit correspondant soit ouvert et que le montant en soit réparti entre les Etats Membres.

3. En attendant l'examen du rapport détaillé sur le financement de l'Equipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge qui, ainsi qu'il est dit au paragraphe 124 du rapport, est en préparation, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut ne dépassant pas 756 500 dollars (montant net : 724 200 dollars) pour la période allant du 4 novembre 1993 au 31 mars 1994 et que le montant en soit réparti entre les Etats Membres.

93-71665 (F) 171293 171293